



# CAHIER D'ACTEUR

---

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-SAVOIE



Le **Département de la Haute-Savoie**, collectivité territoriale dynamique au cœur des Alpes françaises, œuvre pour un développement durable, équilibré et attractif pour ses 850 000 habitants. Administré par **34 conseillers départementaux représentant 17 cantons**, il s'appuie sur l'engagement de près de **3 000 agents** pour exercer ses missions en matière de solidarité, d'éducation, d'aménagement et infrastructures. Terre de montagne, d'innovation et de sport, la Haute-Savoie accueille régulièrement des événements internationaux majeurs et est pleinement engagée dans la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030.

### LES CONFIN : UN SITE OLYMPIQUE AU SERVICE D'UN HÉRITAGE NORDIQUE DURABLE ET PARTAGÉ

#### Aménagement du site de compétition de ski de fond à La Clusaz, plateau des Confins

Le Département de la Haute-Savoie, territoire hôte et partenaire financier des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Alpes 2030 (40 M€ d'investissement dont 18 M€ pour les ouvrages directement liés aux compétitions sportives), accueille favorablement le projet d'aménagement du site nordique des Confins à La Clusaz, destiné à accueillir les épreuves olympiques et paralympiques de ski de fond (projet porté par la Solideo – Coût : 13,5 M€ HT).

Ce projet participe ainsi au rayonnement de la Haute-Savoie et à la dynamique collective portée par les territoires hôtes des Jeux. Le Département considère que la réussite du

projet repose sur la recherche constante d'un équilibre entre excellence sportive, maîtrise des impacts environnementaux, soutenabilité financière et qualité de l'héritage laissé aux habitants et aux usagers du territoire.

A ce titre, et dans un contexte de forte sensibilité écologique du plateau des Confins et de contraintes calendaires liées à l'échéance olympique, le Département soutient la poursuite des études et du dialogue engagé dans le cadre de la concertation préalable afin de permettre la réalisation de ce projet exemplaire, répondant aux exigences olympiques tout en s'inscrivant durablement dans les ambitions de développement et de préservation du territoire haut-savoyard.

#### CONTACT

Nom acteur : Département de la Haute-Savoie  
Adresse : 1 avenue d'Albigny 74041 Annexe Cedex 1  
Téléphone : 04 50 33 50 00

## CONTRIBUTION SUR LE PROJET

### **Un projet structurant contribuant à la réussite des Jeux Olympiques et paralympiques et contribuant au rayonnement de la Haute-Savoie**

Le Département de la Haute-Savoie réaffirme son engagement en faveur de la réussite des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Alpes 2030, événement qui constitue une opportunité exceptionnelle pour le rayonnement votre territoire et la valorisation de ses savoir-faire.

Le site des Confins à La Clusaz, fort de son histoire sportive et de son expérience reconnue dans l'accueil de compétitions internationales (Coupes du monde de ski nordique de 1987 à 2016), occupe une place importante dans cette dynamique.

Le choix du plateau des Confins valorise un site de référence plutôt que de créer un équipement ex nihilo. Cette approche, fondée sur l'optimisation de l'existant, correspond aux principes de sobriété que le Département défend pour les grands événements notamment en territoires de montagne.

Les aménagements envisagés contribueront à garantir le respect des exigences olympiques tout en confortant durablement la place du massif des Aravis parmi les territoires de référence pour les sports nordiques.

Ils permettront également de garantir l'organisation des épreuves dans les meilleures conditions tout en renforçant durablement la qualité des équipements et des services proposés aux usagers (accueil centralisé, amélioration de l'accueil des scolaires et des personnes à mobilité réduite, sécurisation de la traversée de la voirie, amélioration du stationnement).

Ainsi, le Département est favorable à cette approche qui permet à la fois la réussite de l'événement olympique et la création d'un héritage concret au bénéfice des habitants, des scolaires, des pratiquants sportifs et des touristes/excursionnistes.



« Les Jeux doivent constituer un accélérateur de projets utiles au territoire, au-delà de l'échéance sportive de 2030. »

## - CONTRIBUTION SUR LE PROJET

### **Préserver les équilibres environnementaux et la ressource en eau**

Le projet préférentiel proposé par la Solideo Alpes 2030 en accord avec la commune de La Clusaz s'inscrit dans le respect des engagements de la feuille de route environnement des Jeux Olympiques et Paralympiques d'Hiver Alpes 2030.

Le plateau des Confins présente des caractéristiques paysagères, agricoles et environnementales remarquables qui appellent une attention particulière.

Le Département soutient la recherche des solutions les plus adaptées permettant de concilier les impératifs liés à l'organisation des Jeux et la préservation des équilibres environnementaux du site, selon la logique Eviter Réduire Compenser.

### **Des mobilités repensées pour le plateau**

Pendant les travaux (automne 2027 – printemps-été 2029) comme pendant les Jeux, il sera nécessaire d'établir un plan de circulation partagé entre les différentes collectivités compétentes, prenant en compte l'accès des riverains, des exploitants agricoles et des secours, ainsi que la continuité de l'activité touristique.

Cette réflexion devra permettre de penser la mobilité sous toutes ses formes sur le plateau des Confins.

### **Un site nordique accessible et ouvert à tous les publics**

L'accueil des épreuves paralympiques est l'occasion de faire des Confins un site nordique exemplaire en matière d'accessibilité.

Acteur des politiques en faveur des personnes en situation de handicap, le Département est ainsi particulièrement sensible à ce projet de mise en accessibilité de ce site unique dans les Aravis.



### **Offrir un héritage aux générations futures**

Le Département est particulièrement attentif à la capacité des investissements réalisés dans le cadre des Jeux à produire un héritage concret, durable et partagé.

Au-delà de l'échéance olympique, les aménagements devront contribuer à améliorer les conditions de pratique sportive, l'accueil des scolaires, l'accessibilité des personnes en situation de handicap ainsi que l'attractivité du site tout au long de l'année.

C'est pourquoi, le Département souligne que le projet est envisagé dans une logique d'héritage post-Jeux améliorant ainsi les conditions d'accueil au chalet nordique notamment pour les PMR et les scolaires et les salariés du domaine nordique tout en visant une meilleure performance énergétique des bâtiments.

De manière générale, cette dimension héritage constitue un élément essentiel de l'intérêt du projet pour le territoire.

### **Maîtriser les coûts et garantir la soutenabilité du projet**

En tant que territoire hôte et partenaire du financement des équipements olympiques, le Département rappelle l'importance de maintenir une vigilance constante sur les coûts de l'opération.

Le programme devra demeurer cohérent avec les capacités de financement des partenaires publics et respecter les engagements pris dans le cadre de la maquette financière validée.



### **Respecter le cadre de la gouvernance arrêté et associer pleinement chacun des acteurs concernés aux décisions**

Le Département considère que la réussite des Jeux repose sur une gouvernance partagée entre l'État, la Solideo Alpes 2030, le COJOP et les collectivités territoriales concernées.

À ce titre, les partenaires institutionnels et financiers doivent demeurer étroitement associés aux arbitrages relatifs :

- au dimensionnement définitif des aménagements ;
- aux mesures environnementales ;
- au calendrier opérationnel ;
- aux évolutions financières éventuelles du projet.

Cette gouvernance est indispensable pour garantir la cohérence des décisions et la bonne prise en compte des attentes des territoires hôtes.

### REAFFIRMATION DU SOUTIEN DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Le Département de la Haute-Savoie réaffirme son soutien à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Alpes 2030 et à la réalisation des équipements nécessaires à leur mise en œuvre.

Il émet un **avis favorable** sur les orientations générales du projet d'aménagement du site de compétition de ski de fond à La Clusaz sur le site des Confins telles que présentées dans le dossier concertation.

Il considère que ce projet participe à la réussite des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Alpes 2030 tout en offrant l'opportunité de conforter durablement les équipements et les usages du territoire.

Le Département restera pleinement mobilisé aux côtés de l'ensemble des partenaires afin que ce projet réponde aux exigences d'exemplarité environnementale, de maîtrise financière et d'héritage territorial qui fondent l'ambition des Jeux Alpes 2030.

**Le Département de la Haute-Savoie soutient ce projet et restera un partenaire exigeant de sa mise en œuvre, au service d'un héritage durable et partagé.**